



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

CENTRE-VAL DE LOIRE

EURE-ET-LOIR

Entreprise

Sollicitez l'assistance de nos équipes de spécialistes !

(Vu la circulaire du 30 mai 1997 relative au fonctionnement des centres de formalités des entreprises)

Vous souhaitez bénéficier d'une véritable assistance* pour réaliser vos formalités

*assistance autre que celle qui relève des attributions légales des professionnels du droit

- ✓ Un **gain de temps**.
- ✓ Des **échanges** directs avec un spécialiste.
- ✓ Une **analyse personnalisée** sur la qualité du remplissage de votre déclaration.
- ✓ Des **informations claires** sur des renseignements à déclarer notamment fiscaux et sociaux.
- ✓ Des **informations actualisées** sur la qualification professionnelle requise pour certaines activités.
- ✓ Une **vérification** de la cohérence, avec correction éventuelle, de votre déclaration par rapport à votre situation.
- ✓ Attribution du n° SIREN en ligne si techniquement possible.

Je soussigné(e) :

sollicite l'assistance aux formalités et je joins ce jour le règlement pour la prestation choisie (voir détail des tarifs au verso).

Le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) est chargé, à titre gracieux, de :

- recevoir vos déclarations dûment remplies ainsi que les pièces justificatives ou actes qui les accompagnent,
- délivrer un récépissé pour votre déclaration,
- informer lorsque votre dossier est incomplet,
- transmettre vos déclarations ainsi que les pièces annexes aux organismes obligatoires concernés.

A

, le

Bon pour accord (signature)



Si vous souhaitez bénéficier d'une assistance plus complète lors d'un rendez-vous, merci de nous contacter au 02 37 91 57 00.



«Les récépissés de déclaration et demande de pièces complémentaires vous seront transmis par mail sauf avis contraire»



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

CENTRE-VAL DE LOIRE

EURE-ET-LOIR

Détail des prestations 2021

FRAIS D'ASSISTANCE AUX FORMALITÉS	ENTREPRISES INDIVIDUELLES (DONT MICRO ENTREPRENEUR)		SOCIÉTÉS
	IMMATRICULATIONS*		
Frais d'assistance	80 €		100 €
MODIFICATIONS			
Frais d'assistance	70 €		80 €
RADIATIONS			
Frais d'assistance	25 €		25 €

Les tarifs ci-dessus ne comprennent pas le montant du droit à acquitter pour le répertoire des métiers :

	PERSONNE PHYSIQUE			PERSONNE MORALE
	Micro-entrepreneur	Hors micro-entrepreneur Immatriculation <u>RM seul</u>	Hors micro-entrepreneur Immatriculation <u>RM et RCS</u>	Société
Immatriculation*	0,00 €	45,00 €	15,00 €	15,00 €
Modification impactant le RM	0,00 €	22,50 €	7,50 €	7,50 €

* dont transfert inter-département
EIRL : nous consulter



«Les récépissés de déclaration et demande de pièces complémentaires vous seront transmis par mail sauf avis contraire»